



Luxembourg, le 4 avril 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant le Lycée *Ermesinde*:

« Le Lycée Ermesinde est une école à plein temps subdivisée en deux cycles, le cycle d'orientation et le cycle de spécialisation. Les exigences à l'égard de chaque élève dépassent la participation passive, le lycée exigeant entre autre de chaque élève de contribuer activement à l'enseignement tout en fournissant des travaux de recherche et de réflexion personnels. L'apprentissage est ainsi différencié et mutuel. Différencié puisque chaque élève doit choisir les domaines dans lesquels il s'engage davantage que ses collègues. Mutuel parce que chaque élève a le devoir d'apporter des contributions personnelles, mais aussi de mettre en question, le cas échéant, celles des autres.

En raison de sa démarche pédagogique innovante et alternative, il va sans dire que le Lycée Ermesinde a connu un succès manifeste.

- *Monsieur le Ministre peut-il retracer l'évolution de la population scolaire de cet établissement postprimaire et du nombre d'enseignants?*
- *Selon quels critères, les élèves de ce lycée sont-ils admis en classe de septième? Combien d'élèves quittent tous les ans le lycée après avoir accompli le cycle inférieur avec succès?*
- *Monsieur le Ministre peut-il fournir des informations sur la provenance (région d'origine) des élèves du Lycée Ermesinde?*
- *Actuellement, le Lycée Ermesinde offre des classes de l'enseignement secondaire technique jusqu'en classe de 9e. Est-il prévu d'élargir l'offre scolaire jusqu'en classe de 13e dans un avenir proche? »*



DEMOKRATESCH
PARTEI

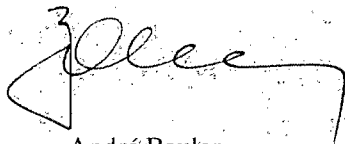
Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute
considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Bauler', with a stylized flourish at the end.

André Bauler

Député



Luxembourg, le 3 mai 2017

Affaires générales

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2894 du Député André Bauler

Ad 1)

Ci-après le tableau retraçant l'évolution de la population scolaire et du nombre d'enseignants du lycée Ermesinde (LEM).

Année	Classes	Elèves	Enseignants	Spécialistes
2005/2006	8	154	24	13
2006/2007	14	248	42	19
2007/2008	19	330	53	23
2008/2009	20	364	63	30
2009/2010	26	400	70	23
2010/2011	31	451	81	20
2011/2012	36	487	75	25
2012/2013	40	451	72	25
2013/2014	40	546	84	28
2014/2015	43	586	80	28
2015/2016	46	609	80	27
2016/2017	47	636	79	26

Ad 2)

Les critères d'admission au Lycée Ermesinde sont ceux en vigueur pour tous les établissements du secondaire. Toutefois, les élèves intéressés à s'inscrire au LEM rédigent en plus une lettre de motivation et sont invités, dans la mesure du possible, à un entretien. Le Lycée Ermesinde n'étant pas un lycée de proximité, la direction veille avant tout à une bonne répartition géographique des élèves ainsi qu'à un équilibre entre filles et garçons. Depuis quelques années, le nombre annuel d'admissions s'établit à environ 150 élèves, 75 dans le régime classique, 60 dans le régime technique et 15 dans le régime préparatoire.

Le tableau ci-dessous précise le nombre des élèves qui quittent le cycle inférieur avec succès chaque année.

Année	Nombre
2007/2008	58
2008/2009	73
2009/2010	56
2010/2011	98
2011/2012	62
2012/2013	85
2013/2014	69
2014/2015	79
2015/2016	78

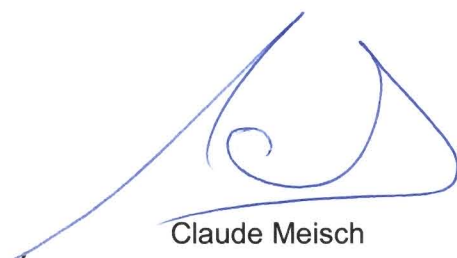
Ad 3)

Provenance géographique des élèves du Lycée Ermesinde

Région	Nombre
Est	98
Ouest	83
Sud	69
Nord	176
Centre	206
Autres pays	4

Ad 4)

Dans le contexte de la réforme projetée des classes supérieures de l'enseignement secondaire technique, une extension de l'offre scolaire est actuellement à l'étude au Lycée technique d'Ettelbruck tandis que le programme de construction du Nordstadlycée prévoit également des classes supérieures supplémentaires. C'est pourquoi il n'est pas envisagé d'élargir l'offre scolaire du Lycée Ermesinde dans un avenir proche. Par ailleurs, en raison de la démarche pédagogique du Lycée Ermesinde telle qu'elle est décrite par l'honorable Député, cet établissement se prête moins à accueillir des classes supérieures de l'EST. Une extension de l'offre scolaire se heurterait finalement aux limites des capacités d'accueil du Lycée Ermesinde.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse